

Garantie OfficeBricks

Conformément à notre garantie, nous réparons ou remplaçons gratuitement les pièces défectueuses de manière à fournir des cabines aussi fonctionnelles et opérationnelles qu'à la date de l'achat. La garantie peut être invoquée dès lors qu'un ou plusieurs des composants de la cabine ne peuvent plus remplir leur fonction en raison de leur usure ou d'une défaillance technique. Cette garantie ne couvre pas les défauts ni les dommages découlant d'accidents, d'actes de vandalisme, de manipulation, réparation ou entretien inadéquats de la cabine ou de négligence. Cette cabine a été conçue pour être utilisée en intérieur ; par conséquent, la garantie ne peut s'appliquer à des dommages résultant d'une utilisation en extérieur.

La présente garantie se limite à l'acheteur initial et ne peut être transférée à un tiers.

Si une réclamation est soumise au titre de la présente garantie après expiration de la garantie légale, et si la réparation ne peut être effectuée dans les locaux de l'acheteur pour des raisons techniques ou peut être effectuée seulement au prix d'une dépense excessive de temps et de ressources, l'acheteur doit soit s'acquitter des frais d'expédition et de conditionnement de la pièce défectueuse, soit organiser lui-même l'expédition et le conditionnement en assumant les risques associés.

La présente garantie s'applique pendant **cinq ans** à compter de la date de livraison de la cabine (hors capteurs, éclairage, ventilation et autres pièces électriques). Elle est indépendante des réclamations au titre de la garantie légale et n'affecte en rien lesdites réclamations.

Les capteurs, l'éclairage, la ventilation et les autres pièces électriques sont soumises à une garantie de **trois ans**.